



PRÉFET DU FINISTÈRE

**Direction départementale
de la protection des populations
du Finistère**

**Service concurrence, consommation
et répression des fraudes**

Affaire suivie par : Sophie Grelat-Petit et Marine
SEGOND
Dossier n°2018-182
Départ n°2018-1034
V/Réf. :
PJ :

Monsieur Jean-Claude LANDESSE
18, cité de Kergall
29750 LOCTUDY

Quimper, le 13 février 2018

penaos@orange.fr

Monsieur,

Par courriel du 22 janvier 2018, vous avez interrogé mon service concernant un projet d'organisation de repas dans un contexte associatif.

Concernant l'information du consommateur sur les allergènes contenus dans les denrées alimentaires, l'annexe II du règlement UE 1169/2011 (dit INCO) présente la liste précise des substances allergènes dont la présence doit être portée à la connaissance du consommateur. Cette liste vous est communiquée en pièce jointe de ce courrier.

Ces dispositions ont été codifiées par l'article R. 412-12 du Code de la Consommation : « *L'utilisation dans la fabrication ou la préparation d'une denrée alimentaire de tout ingrédient ou auxiliaire technologique ou dérivé d'une substance ou d'un produit énuméré à l'annexe II du règlement (UE) n° 1169/2011 [...], et encore présent dans le produit fini, même sous une forme modifiée, est portée à la connaissance du consommateur final et des établissements de restauration selon les modalités fixées par la présente sous-section.* »

Les modalités de présentation de l'information relative à la présence d'allergènes dans les denrées alimentaires sont décrites dans l'article R.412-14 du Code de la Consommation : « *Dans les lieux où sont proposés des repas à consommer sur place, sont portés à la connaissance du consommateur, sous forme écrite, de façon lisible et visible des lieux où est admis le public :*

1° Soit l'information elle-même mentionnée à l'article R. 412-12 ;

2° Soit les modalités selon lesquelles cette information est tenue à sa disposition.

Dans ce cas, le consommateur est mis en mesure d'accéder directement et librement à l'information, disponible sous forme écrite. »

Il vous est donc possible d'afficher de manière lisible et visible la liste des allergènes concernés au niveau du comptoir où seront passées les commandes (de manière à ce que le consommateur puisse être informé de la présence de ces allergènes avant d'arrêter son choix), ou de présenter ces derniers sur le menu dans l'éventualité d'un service à table. Une fiche récapitulative des substances allergènes peut également être mise à disposition du consommateur, dans ce cas, les modalités d'accès à cette information doivent lui être rappelées.

Un traitement automatisé de données à caractère personnel est mis en œuvre pour le compte de l'État.

Conformément aux articles 39 à 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne concernée bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ses informations à caractère personnel. Ce droit s'exerce auprès du service dont l'adresse figure ci-contre.

Direction départementale de la protection des populations
2 rue de Kerivoal - CS83038 - 29334 QUIMPER CEDEX
Standard : 02 98 64 36 36 – Télécopie : 02.98.95.81.33 – Courriel : ddpp@finistere.gouv.fr
N° accueil consommateurs : 02.98.64.11.69 (uniquement le matin) - Site internet :
www.finistere.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 9 H à 12 H et de 13 H 45 à 16 H 45 (16 H le vendredi)

Pour vous garantir un meilleur service, merci de prendre rendez-vous au préalable

Ces informations sont récapitulées dans la fiche pratique DGCCRF « Allergènes Alimentaires » que vous pourrez consulter à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Allergene-alimentaire>

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental de la protection des populations,
L'inspectrice principale,

Dominique CHICHERY

Un traitement automatisé de données à caractère personnel est mis en œuvre pour le compte de l'État.

Conformément aux articles 39 à 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne concernée bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ses informations à caractère personnel. Ce droit s'exerce auprès du service dont l'adresse figure ci-contre.

Direction départementale de la protection des populations
2 rue de Kerivoal - CS83038 - 29334 QUIMPER CEDEX
Standard : 02 98 64 36 36 – Télécopie : 02.98.95.81.33 – Courriel : ddpp@finistere.gouv.fr
N° accueil consommateurs : 02.98.64.11.69 (uniquement le matin) - Site internet : www.finistere.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 9 H à 12 H et de 13 H 45 à 16 H 45 (16 H le vendredi)

Pour vous garantir un meilleur service, merci de prendre rendez-vous au préalable

SUBSTANCES OU PRODUITS PROVOQUANT DES ALLERGIES OU INTOLÉRANCES

1. Céréales contenant du gluten, à savoir blé (comme épeautre et blé de Khorasan), seigle, orge, avoine ou leurs souches hybridées, et produits à base de ces céréales, à l'exception des:
 - a) sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose;
 - b) maltodextrines à base de blé ;
 - c) sirops de glucose à base d'orge;
 - d) céréales utilisées pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole.
2. Crustacés et produits à base de crustacés.
3. Œufs et produits à base d'œufs.
4. Poissons et produits à base de poissons, à l'exception de:
 - a) la gélatine de poisson utilisée comme support pour les préparations de vitamines ou de caroténoïdes;
 - b) la gélatine de poisson ou de l'ichtyocolle utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin.
5. Arachides et produits à base d'arachides.
6. Soja et produits à base de soja, à l'exception:
 - a) de l'huile et de la graisse de soja entièrement raffinées ;
 - b) des tocophérols mixtes naturels (E306), du D-alpha-tocophérol naturel, de l'acétate de D-alpha-tocophéryl naturel et du succinate de D-alpha-tocophéryl naturel dérivés du soja;
 - c) des phytostérols et esters de phytostérol dérivés d'huiles végétales de soja;
 - d) de l'ester de stanol végétal produit à partir de stérols dérivés d'huiles végétales de soja.
7. Lait et produits à base de lait (y compris le lactose), à l'exception:
 - a) du lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole;
 - b) du lactitol.
8. Fruits à coque, à savoir: amandes (*Amygdalus communis* L.), noisettes (*Corylus avellana*), noix (*Juglans regia*), noix de cajou (*Anacardium occidentale*), noix de pécan [*Carya illinoensis* (Wangenh.) K. Koch], noix du Brésil (*Bertholletia excelsa*), pistaches (*Pistacia vera*), noix de Macadamia ou du Queensland (*Macadamia ternifolia*), et produits à base de ces fruits, à l'exception des fruits à coque utilisés pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole.
9. Céleri et produits à base de céleri.
10. Moutarde et produits à base de moutarde.
11. Graines de sésame et produits à base de graines de sésame.
12. Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre en termes de SO₂ total pour les produits proposés prêts à consommer ou reconstitués conformément aux instructions du fabricant.
13. Lupin et produits à base de lupin.
14. Mollusques et produits à base de mollusques.

Un traitement automatisé de données à caractère personnel est mis en œuvre pour le compte de l'État.

Conformément aux articles 39 à 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne concernée bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ses informations à caractère personnel. Ce droit s'exerce auprès du service dont l'adresse figure ci-contre.

Direction départementale de la protection des populations
2 rue de Kerivoal - CS83038 - 29334 QUIMPER CEDEX
Standard : 02 98 64 36 36 – Télécopie : 02.98.95.81.33 – Courriel : ddpp@finistere.gouv.fr
N° accueil consommateurs : 02.98.64.11.69 (uniquement le matin) - Site internet : www.finistere.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 9 H à 12 H et de 13 H 45 à 16 H 45 (16 H le vendredi)

Pour vous garantir un meilleur service, merci de prendre rendez-vous au préalable